RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E7B4583C-279D-4424-B6EA-B77F6AA4EB38

A.B.H GESTION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 769.000 euros
Siège social : 3 avenue Janvier
35000 RENNES

902 858 000 RCS RENNES

(ci-après désignée la « **Société** »)

* * * * *

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le soussigné

Monsieur Antoine BOULLE
Demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 769.000 parts composant le capital social de la Société,

Associé unique de la Société,

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant :

- **Transfert du siège social et modification corrélative des statuts**
- **Modification de la date de clôture et modification corrélative des statuts**
- **Modification de l'article 17 des statuts**
- **Suppression des articles 35 à 37 et renumérotation de l'article 38 des statuts**
- **Pouvoirs à donner**

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique,

Décide de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société, à compter de ce jour inclusivement, de son adresse actuelle sise 3 avenue Janvier - 35000 RENNES vers l'adresse suivante :

60 Avenue du Canada
Immeuble Emergence
35000 RENNES

En conséquence,

Décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« *ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL*

*Le siège social est fixé : **60 avenue du Canada – Immeuble Emergence – 35000 RENNES*** **».**

Docusign Envelope ID: E7B4583C-279D-4424-B6EA-B77F6AA4EB38

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique,

Décide de modifier, à compter de ce jour inclusivement, la date de clôture de l'exercice social en la décalant du 30 avril au 31 août de chaque année.

L'exercice social en cours, qui s'est ouvert le 1er mai 2024, aura donc une durée exceptionnelle de 16 mois sera clos le 31 août 2025.

En conséquence,

Décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« *ARTICLE 6 – EXERCICE SOCIAL*

L'exercice social commence le 1er SEPTEMBRE de chaque année et se termine le 31 AOÛT de l'année suivante.

Par exception, l'exercice ouvert le 1er mai 2024 aura une durée exceptionnelle de 16 mois et sera clos le 31 août 2025. »

TROISIEME DECISION

L'associé unique,

Décide de modifier comme suit l'article 17 des statuts :

« ARTICLE 17 – DESIGNATION DE LA GERANCE

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non associés, personnes physiques, avec ou sans limitation de durée de leur mandat, désignés par les associés.

En cours de vie sociale, la nomination des Gérants est décidée à la majorité de plus de la moitié des parts sociales. »

QUATRIEME DECISION

L'associé unique,

Décide de supprimer les articles 35 à 37 des statuts désormais devenus sans objet.

En conséquence,

Décide que l'article 38 « OPTION POUR L'IMPOT SUR LES SOCIETES » sera à compter de ce jour numéroté 35.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises.

* * * * *

Paraphe

AB

Docusign Envelope ID: E7B4583C-279D-4424-B6EA-B77F6AA4EB38

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions de l'associé unique sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé l'associé unique sera conservé dans les archives sociales.

Mention relative à la signature électronique (DocuSign)
Le soussigné requiert du rédacteur des présentes que le présent acte soit signé ***par voie de signature électronique via l'application logicielle « DocuSign »*** *en application des articles 1366 et suivants du Code civil.*
Le soussigné dispense le rédacteur des présentes d'établir un exemplaire original du présent acte par signataire.
En conséquence, il est reconnu et pleinement accepté par le soussigné que l'existence, l'origine, la réception, la consistance et l'intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à son égard par la transmission électronique de celui-ci.
Le présent acte entrera en vigueur à la date de signature par le soussigné.

	Signature
Monsieur Antoine BOULLE	[redacted] 88F3E7AC614E478... 22-04-2025 | 12:14:57 CEST